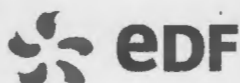


N° client : 6 021 806 492
Identifiant Internet :
GRIVELCLAUDE@GMAIL.COM



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI
mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 70 82 15 51

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675088 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

RDC
90 RUE CHARLES DE GAULLE
88200 REMIREMONT

Titulaire du contrat

M. BILOT MICHEL

Votre contrat

N° de client : 6 021 806 492
N° de compte : 4 04 4 040 960 665
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Vert Électrique"

- Point de livraison (PDL) :
N° 05 417 221 418 289
- Puissance : 06 kVA
- Base

215235 6457 1322
1 /2 1 161



M. BILOT MICHEL
Mandataire de Beatrice Pierrat
246 RUE DE LA ROCHE
88600 FAYS



Facture de souscription du 22/05/2022

N° 30 891 931 639

Electricité	18,38 €
Prestations	11,82 €
TVA	3,37 €

Facture TTC 33,57 €

Montant total

33,57 €

TTC

A payer avant
le 07/06/2022

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 09/07/2022.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 09 de chaque mois.

Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».
Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) :
choisir « Payer ma facture ».
Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.
Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.
En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.



Détail de la facture du 22/05/2022 N°30891931639



Votre contrat Electricité

"Vert Électrique" - 06 kVA - Option Base - Compteur communicant n°02187519228899
(Prise d'effet le 19/05/2022)

Abonnement

Base - 06kVA - du 19/05/22 au 09/07/22

Total Abonnement (dont acheminement 11,88 €)

Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
9,23	15,78	5,5%
	15,78	

Index de mise en service

Base - 06kVA

5234 (Enedis)

Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
		2,60	5,5%
		2,60	
		18,38	

Taxes et Contributions

Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)

Total Taxes et Contributions

Total Electricité hors TVA

Prestations

Montant €HT	TVA
11,82	20,0%
11,82	

Electricité :

Mise en service (raccord, existant) le 19/05/2022

Total Prestations hors TVA

En conclusion

Total facture hors TVA du 22/05/2022

30,20 €

TVA 20,00 % sur un montant total de 11,82 €

2,36 €

TVA 5,50 % sur un montant total de 18,38 €

1,01 €

Total facture TTC du 22/05/2022

33,57 €

Montant total

33,57 €

TTC

Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxesMieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/factureEtre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

N° client : 6 021 806 492
Identifiant internet :
GRIVELCLAUDE@GMAIL.COM

Document à conserver 5 ans



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3004

(Service et appel gratuits)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS

TSA 21941

62978 ARRAS CEDEX 9

215702 19793 9885

1 /1 1 106



M. BILOT MICHEL

Mandataire de Beatrice Pierrat

246 RUE DE LA ROCHE

88600 FAYS



Le 10 juin 2022

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401

87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

RDC

90 RUE CHARLES DE GAULLE

88200 REMIREMONT

Titulaire du contrat

M. BILOT MICHEL

Votre contrat

N° de client : 6 021 806 492

N° de compte : 4 04 4 040 960 665

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Objet : **Lettre de Relance**

Bonjour Monsieur BILOT,

Sauf erreur de notre part, à ce jour, nous n'avons pas encore reçu le règlement de votre **facture du 22/05/2022**, d'un montant de **33,57 euros**.

Vous avez effectué récemment votre paiement ? Merci de ne pas tenir compte de ce courrier.

- C'est un oubli de votre part ?

Pour régler votre facture, plusieurs options s'offrent à vous :

- **en ligne**, depuis votre espace client sur le site particulier.edf.fr, rubrique « Payer ma facture » ou sur l'application EDF&Moi, rubrique « Facture et paiement ».
- **par téléphone**, au 09 70 83 33 33 accessible 24h/24 et 7j/7 (Service gratuit + prix appel), muni de votre carte bancaire.
- **par courrier**, par TIP ou par chèque : le mode d'emploi est indiqué dans l'encadré en bas de page.

Vous êtes bénéficiaire du chèque Energie ? Vous pouvez l'utiliser pour payer vos factures EDF et bénéficier de protections pour votre contrat de fourniture d'énergie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur chequeenergie.gouv.fr.



Tournez la page S.V.P

Vous choisissez le paiement par TIP

- Détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé dans l'enveloppe jointe.
- Si la mention « JOIGNEZ UN RIB MERCI » y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP, le RIB (Relevé d'identité Bancaire), le RIP (Relevé d'identité Postal) ou le RICE (Relevé d'identité de Caisse d'Épargne) correspondant.

Pensez à régler votre facture dans les délais indiqués.
Tenez compte des délais postaux car la date figurant sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler vos factures :

- Prélèvement automatique (mensuel ou bimestriel) ;
- Prélèvement ponctuel (Télépaiement via l'espace Client) ;
- Chèque à l'ordre de EDF en joignant ce TIP pour identifier la référence du règlement ;
- Carte Bancaire (via espace Client ou Mon Compte sur Serveur Vocal au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel)) ;
- En espèces à la Poste muni de votre facture ou TIP.
- Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client ou contactez votre conseiller EDF pour choisir votre moyen de paiement.

Nous vous invitons à régler cette facture au plus vite pour éviter la limitation de votre fourniture d'énergie. Cette limitation peut nécessiter une intervention technique des gestionnaires de réseau. Si le technicien ne peut accéder à votre compteur, vos contrats d'énergie seront résiliés et votre alimentation suspendue.

Pour éviter des frais liés à un retard de paiement sur vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie ! Choisissez dès à présent le prélèvement automatique.

Rendez-vous dans votre espace client ou contactez-nous par téléphone.

• Vous rencontrez des difficultés financières ?

N'hésitez pas à nous appeler ! Nous étudierons ensemble la solution la mieux adaptée pour vous apporter un peu de sérénité dans le paiement de vos factures.

Vous pouvez aussi contacter les services sociaux de votre département ou de votre commune pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

Nous sommes bien sûr à votre service si vous avez besoin de plus de détails. Ou pour toute autre question !

A très bientôt,

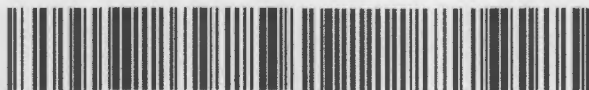
Votre conseiller EDF

NB : - Pendant la trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars), votre fourniture d'électricité ne pourra pas être suspendue, mais pourra être limitée, sauf si vous êtes bénéficiaire du chèque Energie de l'année en cours ou si vous avez bénéficié dans les 12 derniers mois d'une aide auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) (cf : décret impayé).

- EDF étend également ce dispositif de protection à l'ensemble de ses clients bénéficiaires d'une aide sociale attribuée par d'autres organismes.

- Si votre fourniture d'électricité est limitée ou suspendue au 31 octobre, contactez votre conseiller EDF pour étudier avec lui une solution personnalisée.

- Conformément aux Conditions Générales de Vente, à défaut de paiement dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC.



TRE0240440409606650000000335740

ICS FR47EDF001007
RUM : TIP514044040960665308919316391006

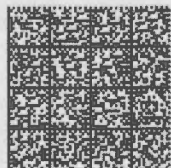
M. BILOT MICHEL
Mandataire de Beatrice Pierrat
248 RUE DE LA ROCHE 88800 FAYS

TIPSEPA

Montant en euros

33,57

Flashez-moi pour :



payer en ligne

Joignez un Relevé d'identité bancaire

Identification
règlement

4 04 4040960665 30891931639

DATE

SIGNATURE

EDF
87077 LIMOGES CEDEX 09

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.